



**Objet** : Restrictions d'utilisation de l'AD Pointe-à-Pitre Le Raizet cause travaux de renforcement de la piste et du TWY F.

**En vigueur** : Du 27 janvier 2022 au 10 août 2022

Lieu : AD : Pointe-à-Pitre Le Raizet TFFR

Ce SUP AIP CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM 008/21 (CHG : renommage RWY 12 réduite, procédure temporaire RNP et MAPT associés).

**PREAMBULE** :

Des travaux ont lieu sur l'aérodrome de Pointe-à-Pitre Le Raizet avec une phase préparatoire qui a débuté en novembre 2021, prévoyant notamment le recalage du PAPI RWY 12 à 3.2° (5.6%) / MEHT 75 ft, pour une mise en cohérence avec la pente du glide.

Les travaux couverts par le présent SUP AIP ont pour objet, outre la réfection de la piste et du TWY F :

- l'élargissement de la raquette N.
- le renforcement de la raquette S.

**DESCRIPTION** :

Les travaux prévus sont organisés par phases dont l'activation individuelle sera effectuée par NOTAM.

Le présent SUP AIP présente les phases de travaux F, N, S1/S2, M, I1/I2 comme suit :

- Phase F : renforcement du TWY F.
- Phase N : réfection de la partie Ouest de la piste et élargissement de la raquette N.
- Phases S1/S2 : réfection de la partie Ouest de la piste et renforcement de la raquette S.
- Phase M : réfection de la partie centrale de la piste.
- Phases I1/I2 : réfection de la partie Est de la piste.

**DISPOSITIONS GENERALES** :

Piste fermée (sauf aux hélicoptères d'état) toutes les nuits selon horaires indiqués ci-dessous dans le détail de chaque phase.

De la fin des travaux de nuit jusqu'à 16h30 UTC, aérodrome exclusivement réservé :

- aux aéronefs d'Etat et evasan autorisés.
- aux aéronefs commerciaux programmés des compagnies basées.

Configurations où la piste est partiellement disponible :

- distances déclarées réduites annoncées par NOTAM (hormis phase N, période 4).
- contraintes d'exploitation selon horaires indiqués ci-dessous dans le détail des phases concernées.

Balisage des portions de piste fermées délimité à chaque extrémité par une croix blanche de fermeture.

RWY 12 : mise en œuvre d'un seuil temporaire 12T pendant toute la durée des travaux des phases N et S1/S2 en période 2 disposant :

- d'un balisage diurne simplifié de couleur bleue, renforcé par deux feux à éclats.
- d'un PAPI de chantier (3° (5.2%) / MEHT 26 ft).
- d'une approche RNP T RWY 12 (cf. annexe 2).

	Latitude	Longitude	H ellipsoïdal (GUND)
Seuil temporaire 12T (MR12T)	16°15' 56,8929 " N	061°32' 04,3128 " W	-36.4936 m
PAPI 12T (unité B)	16° 15' 57,0253" N	061° 31' 55,0980 " W	-36.1336 m

*\*système géodésique WGS 84 / World Geodesic System WGS 84*

En dehors des périodes d'exploitation du seuil temporaire 12T, ne pas tenir compte des marques de couleur bleue sur la piste.

Attention à la présence d'engins, de camions en circulation et de personnels sur les portions fermées.

Contact AD : accueil de la Direction Technique - Tél : 0590 211 647 - Email : [sagpc.tffr@guadeloupe.aeroport.fr](mailto:sagpc.tffr@guadeloupe.aeroport.fr)

**DESCRIPTION DES DIFFERENTES PHASES :****Phase F : les dates et heures d'activation réelles de la phase F seront annoncées par NOTAM**Période 1 : 02h15-10h45 UTC

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état.

Période 2 : 10h45-02h15 UTC

- Taxiway Fox neutralisé au niveau du raccordement avec la piste par une croix jaune de fermeture de taxiway.
- Risque de régulations.
- Vols d'entraînements interdits.
- Cheminements depuis et vers le parking Nord obligatoires par les TWY Echo/Delta.

**Phase N : les dates et heures d'activation réelles de la phase N seront annoncées par NOTAM**Période 1 : 02h15-10h45 UTC

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état.

Période 2 : 10h45-16h30 UTC (voir plan d'exploitation en page 3).

- Piste 12 :
  - Neutralisation du seuil 12 nominal avec arrêt du PAPI 12 existant, et mise en œuvre du seuil temporaire 12T et du PAPI chantier associé.
  - Décollage RWY 12 réduite au seuil temporaire 12T : demi-tour sur piste autorisé pour tout type d'appareil jusqu'au code C sans restriction de masse depuis la barre de flanc de début de piste.
  - Arrêt du Glide.
- Liste des procédures d'approche aux instruments mises en œuvre en RWY 12 réduite :
  - Procédure temporaire RNP T RWY 12 (voir Annexe 2)
  - Procédures conventionnelles exploitées avec minima MVL et rejointe à vue de l'aide visuelle PAPI temporaire 12T (voir Annexe 1) :
    - LOC Y RWY 12
    - LOC X RWY 12
    - VOR RWY 12
- Piste 30 :
  - Utilisation du seuil 30 nominal et piste réduite.

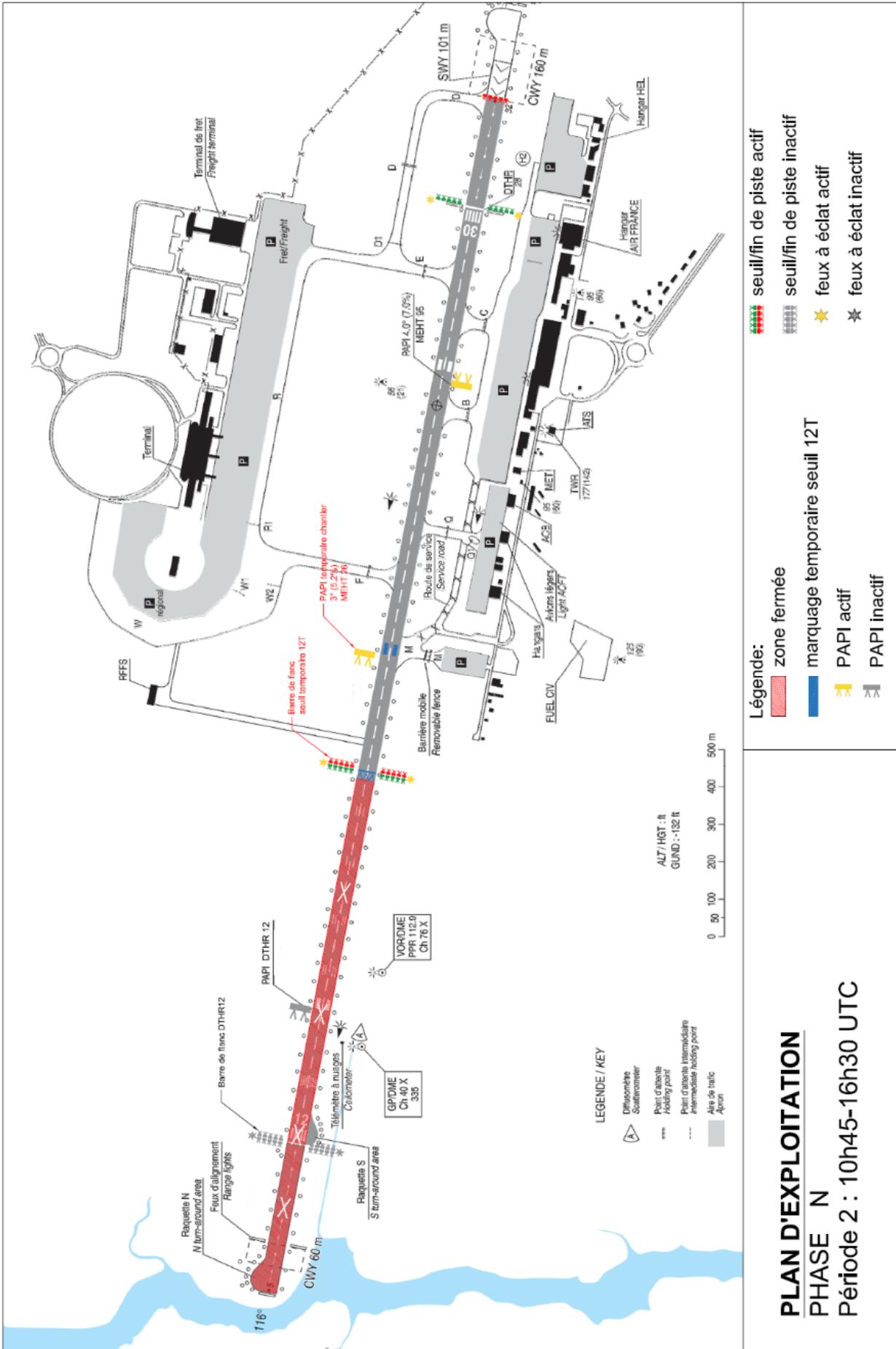
Période 3 : 16h30-17h00 UTC

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état.

Période 4 : 17h00-02h15 UTC (voir plan d'exploitation en page 4).

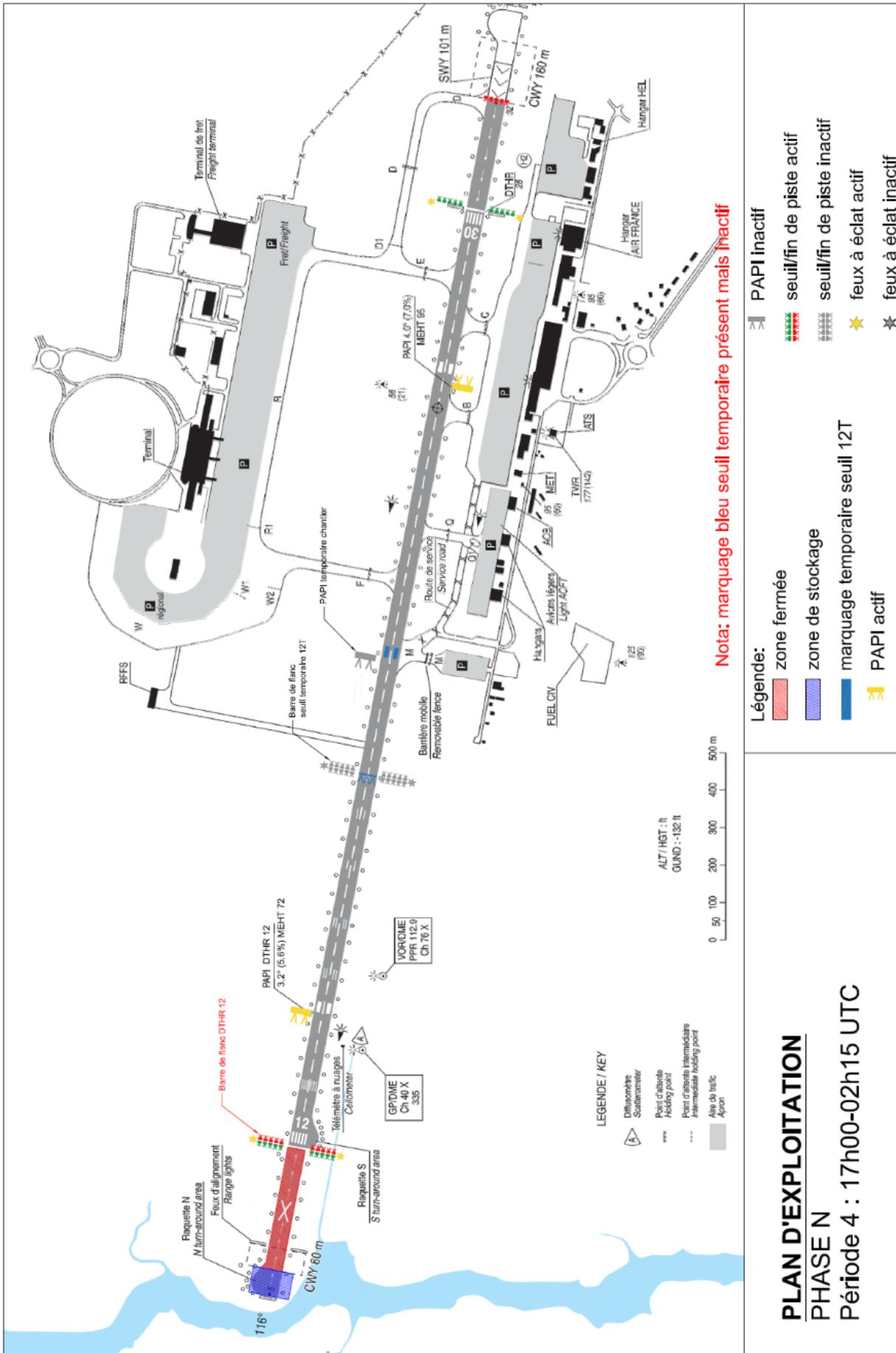
- Portion de piste à l'ouest de la raquette S inutilisable.
- Décollage RWY 12 : demi-tour obligatoire sur la raquette S.
- RWY 30 : utilisation du seuil 30 nominal et piste réduite.
- Distances déclarées réduites :

	TORA	TODA	ASDA	LDA
RWY 12	2857 m	3017 m	2958 m	2857 m
RWY 30	2857 m	2857 m	2857 m	2559 m



**PLAN D'EXPLOITATION**  
**PHASE N**  
**Période 2 : 10h45-16h30 UTC**

- LEGENDE / KEY**
- Diffusionnaire
  - Scléromètre
  - Point d'attente
  - Holding point
  - Point d'attente intermédiaire
  - Intermediate holding point
  - Aire de trafic
  - Apron



**Phases S1 et S2 : les dates et heures d'activation réelles des phases S1 et S2 seront annoncées par NOTAM**

Les Phases S1 et S2 sont identiques (hors période 4) en termes d'impact sur l'exploitation de l'aérodrome.

**Période 1 : 02h15-10h45 UTC**

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état

**Période 2 : 10h45-16h30 UTC (voir plan d'exploitation en page 6).**

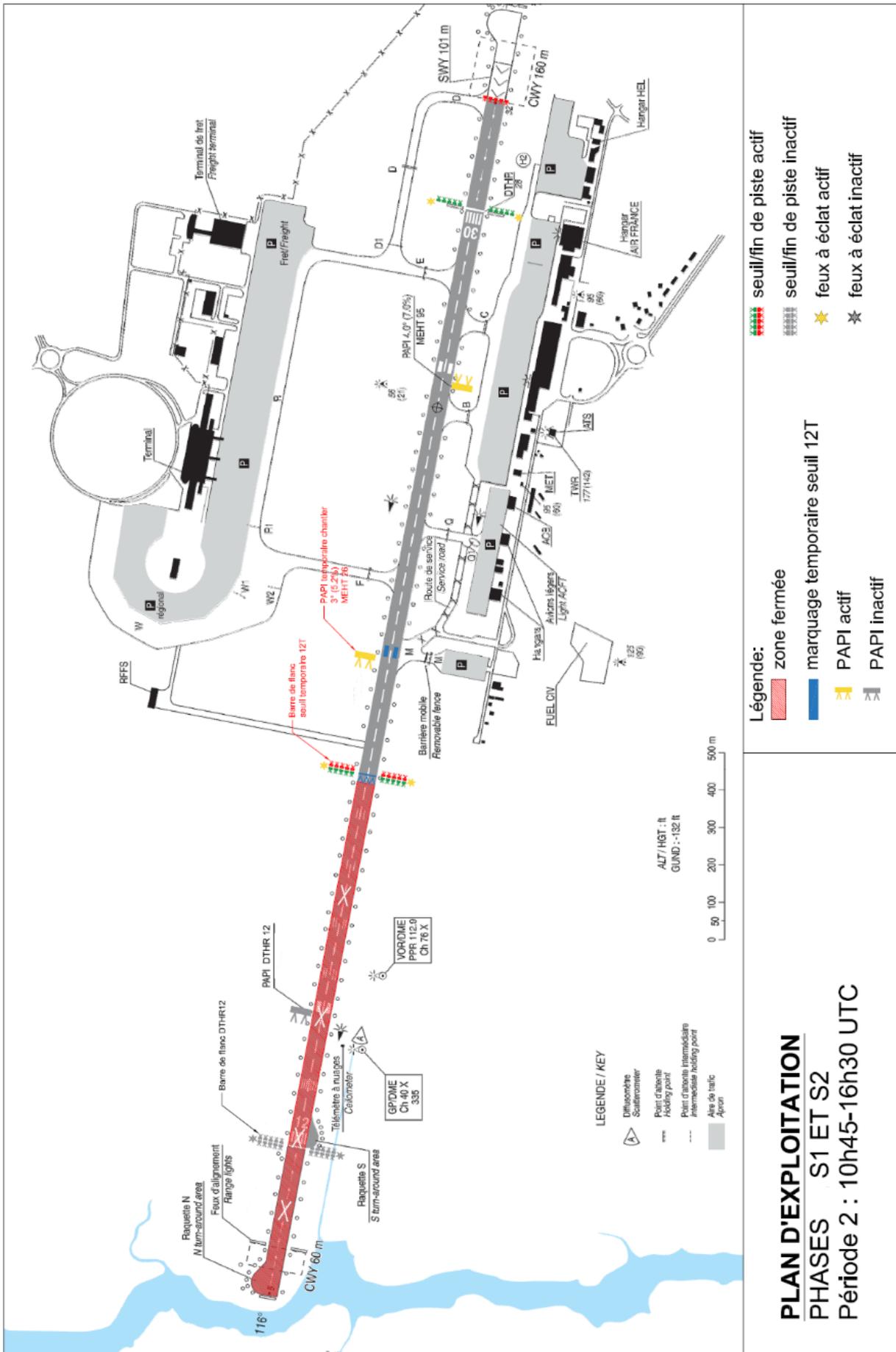
- Piste 12 :
  - Neutralisation du seuil 12 nominal avec arrêt du PAPI 12 existant, et mise en œuvre du seuil temporaire 12T et du PAPI chantier associé.
  - Décollage RWY 12 réduite au seuil temporaire 12T : demi-tour sur piste autorisé pour tout type d'appareil jusqu'au code C sans restriction de masse depuis la barre de flanc de début de piste.
  - Arrêt du Glide.
- Liste des procédures d'approche aux instruments mises en œuvre en RWY 12 réduite :
  - Procédure temporaire RNP T RWY 12 (voir Annexe 2).
  - Procédures conventionnelles exploitées avec minima MVL et rejointe à vue de l'aide visuelle PAPI temporaire 12T (voir Annexe 1) :
    - LOC Y RWY 12
    - LOC X RWY 12
    - VOR RWY 12
- Piste 30 :
  - Utilisation du seuil 30 nominal et piste réduite.

**Période 3 : 16h30-17h00 UTC**

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état.

**Période 4 : 17h00-02h15 UTC**

- En phase S1 :
  - Pas de restriction de distances déclarées.
  - Raquette S fermée.
  - Retournement obligatoire sur la raquette N pour les aéronefs de plus de 40 T.
- En phase S2 : exploitation de la piste avec la nouvelle configuration de la raquette N et de la fin de piste 30 (voir Annexe 3).



**Phase M : les dates et heures d'activation réelles de la phase M seront annoncées par NOTAM**

Période 1 : 00h15-11h30 UTC

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état

Période 2 : 11h30-00h15 UTC

- Exploitation de la piste avec la nouvelle configuration de la raquette N et de la fin de piste 30 (voir Annexe 3).

**Phases I1 et I2 : les dates et heures d'activation réelles des phases I1 et I2 seront annoncées par NOTAM**

Les Phases I1 et I2 sont identiques en termes d'impact sur l'exploitation de l'aérodrome.

Les zones fermées sont identiques, seules les zones effectives de travaux diffèrent.

Exploitation de la piste avec la nouvelle configuration de la raquette N et de la fin de piste 30 (voir Annexe 3).

Période 1 : 02h15-10h45 UTC

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état.

Période 2 : 10h45-16h30 UTC (voir plan d'exploitation en page 8).

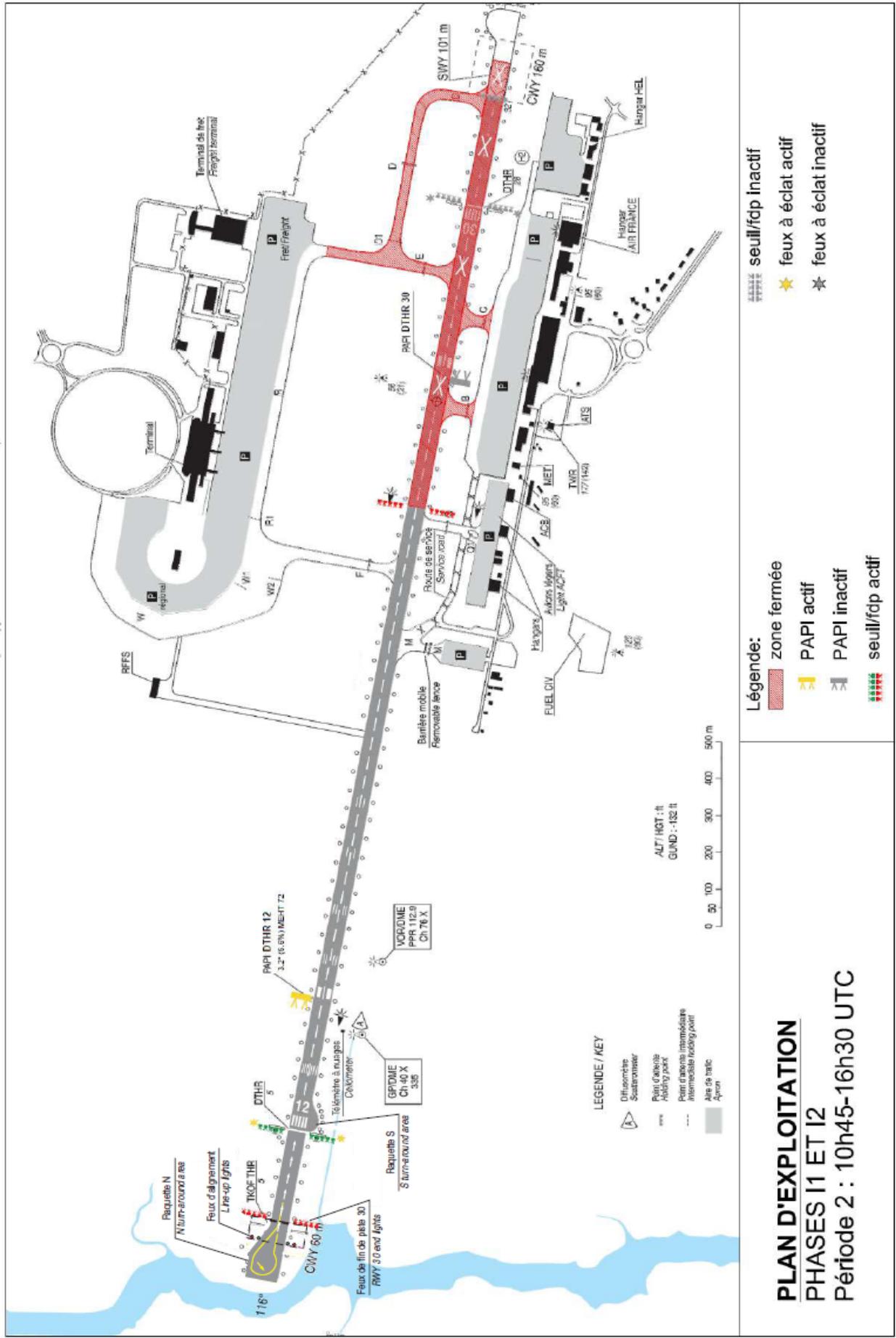
- Taxiways BRAVO, CHARLY, ECHO, DELTA non utilisables.
- Partie Est de la piste fermée.
- Piste 12 :
  - Arrêt de l'ILS
  - Atterrissage RWY 12 : ACFT de plus de 40T demi-tour sur piste interdit, dégagement obligatoire par le TWY F.
  - Décollage RWY 12 : remontée obligatoire de la piste jusqu'aux raquettes de retournement seuil 12 (raquette N obligatoire pour masse >5,7 tonnes).
- Piste 30 :
  - Atterrissage RWY 30 : interdit.
  - Décollage RWY 30 : accès par TWY FOX et QUEBEC, avec demi-tour sur piste autorisé pour tout type d'appareil jusqu'au code C sans restriction de masse depuis la barre de flanc de début de piste.

Période 3 : 16h30-17h00 UTC

- Piste fermée sauf aux hélicoptères d'état.

Période 4 : 17h00-02h15 UTC

- Pas de restriction de distances : exploitation nominale de la piste.



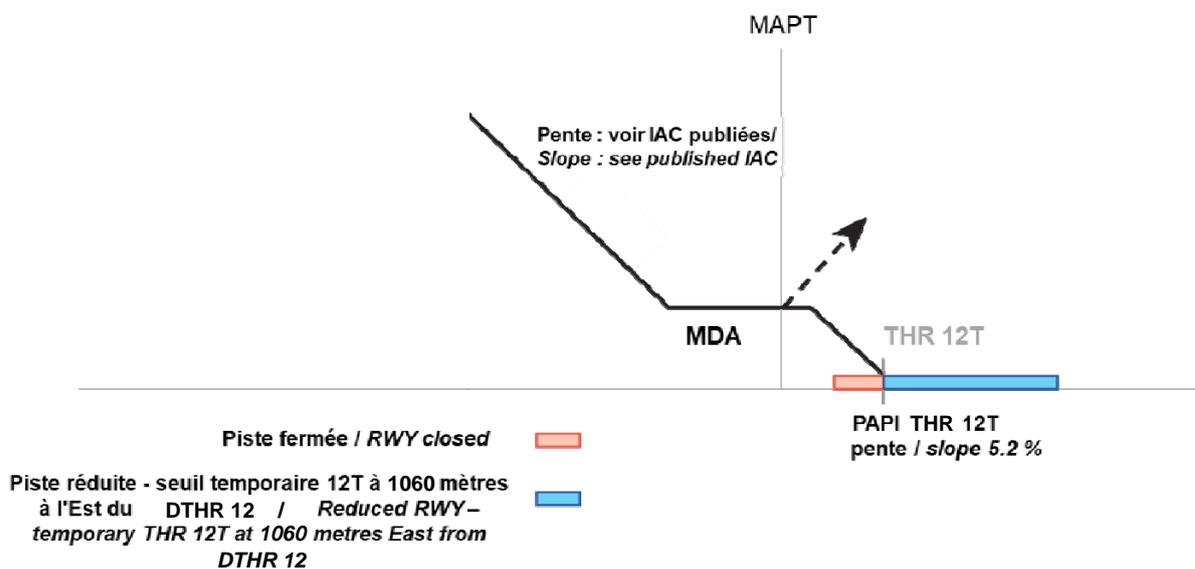
ANNEXE 1 / APPENDIX 1

Procédures d'approches PISTE 12 réduite avec seuil temporaire 12T  
*Approach procedures reduced RWY 12 with temporary THR 12T*

Approches finales sur procédures publiées / *Final approaches on published procedures*  
 (LOC Y RWY 12 - LOC X RWY 12 - VOR RWY 12)

Descente jusqu'à la MDA (H) de la MVL pour acquérir les références visuelles /  
*Descend to the MVL (circling) MDA (H) to acquire the visual references*

Puis mise en palier jusqu'à intercepter le plan de descente du PAPI associé au seuil temporaire 12T /  
*Then level off until intercepting the descent path of the PAPI associated with the temporary THR 12T*



ANNEXE 2 / APPENDIX 2

AIP  
CAR/SAM/NAM

AD 2 TFFR IAC RWY12 RNP T

**APPROCHE AUX INSTRUMENTS**

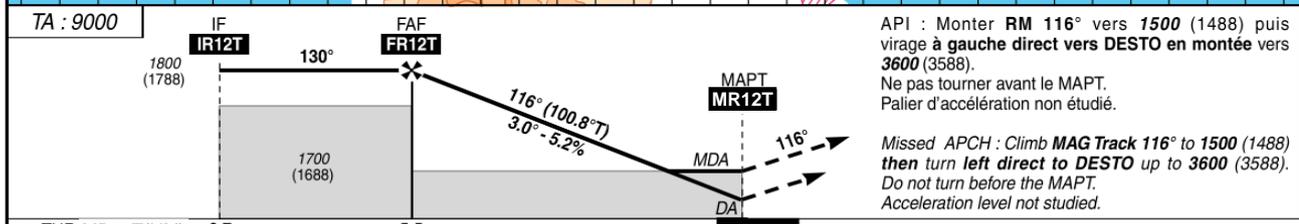
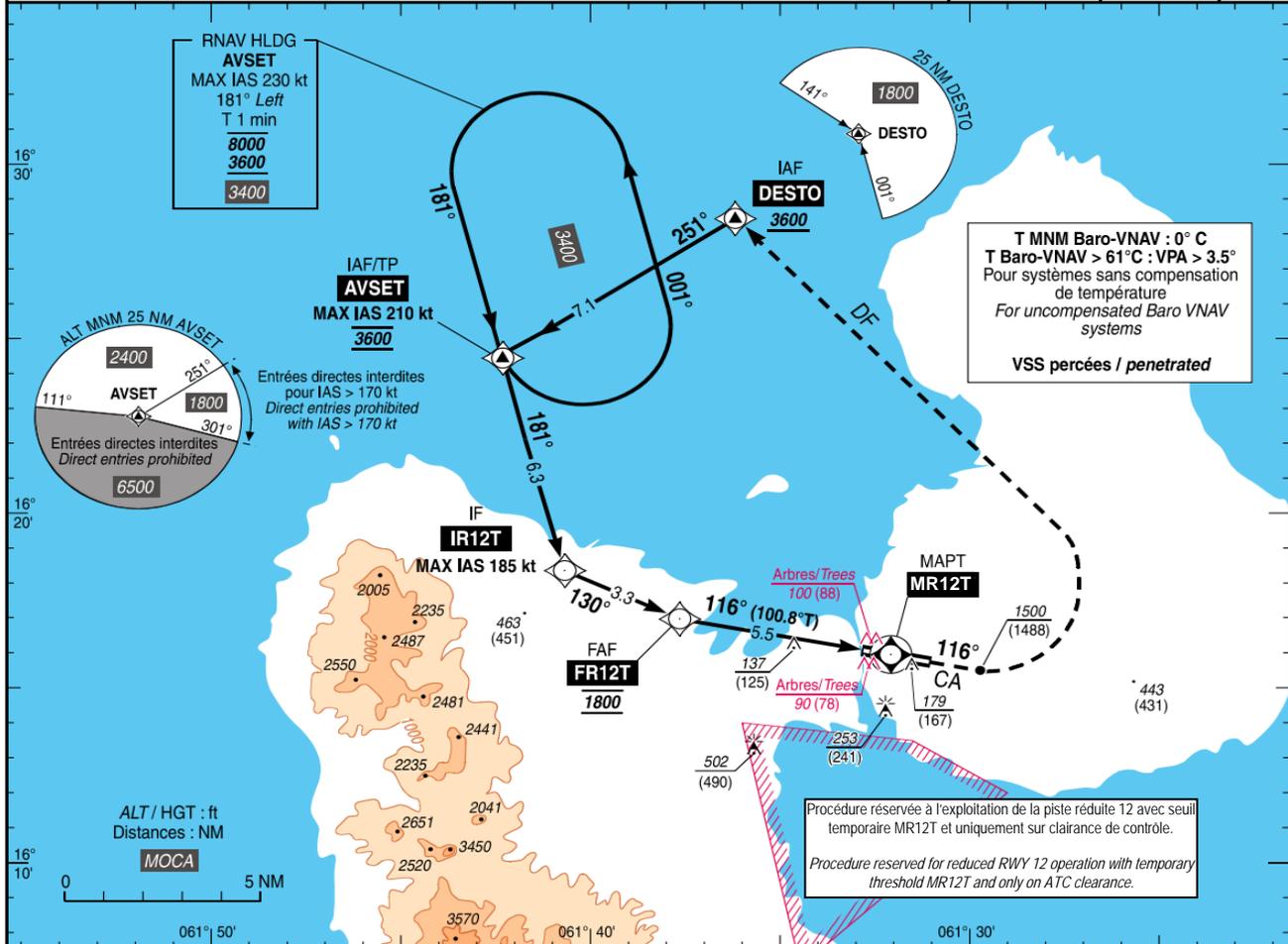
**POINTE A PITRE LE RAIZET**

Instrument approach  
CAT A B C D

ALT AD : 35, THR MR12T : 12 (1 hPa)

RNP T RWY12

ATIS RAIZET : 127.600 APP : RAIZET Approch/Approach 121.300 - 119.050 (s) TWR : RAIZET Tour/Tower 118.400	RNP APCH	TCH : 49	VAR 15°W (20)
---	----------	----------	---------------------



MNM AD : distances verticales en pieds, RVR et VIS en mètres / vertical distances in feet, RVR and VIS in metres. REF HGT : ALT THR MR12T

CAT	LNAV-VNAV			LNAV			MVL / Circling		DIST MR12T NM ALT (HGT)	5	4	3	2
	DA (H)	RVR	OCH	MDA (H)	RVR	OCH	MDA (H)	VIS					
A	290 (280)	1300	277	390 (380)	1700	371	610 (600)	1700	1650 (1638)	1330 (1318)	1020 (1008)	700 (688)	
B	310 (290)	1400	290			371	700 (690)	1700					
C	290 (280)	1300	271			371	900 (890)	2400					
D	310 (300)	1400	298			376	900 (890)	3600					
FAF - MAPT		5.5 NM		70 kt	85 kt	100 kt	115 kt	130 kt	145 kt	160 kt	185 kt		
VSP (ft/min)				370	450	530	610	685	765	845	980		

POINTS / REPERES ESSENTIELS DES PROCEDURES  
WAYPOINTS / PROCEDURES MAIN FIXES

Identification	Coordonnées	Coordinates	RNAV	CONV	SID STAR	IAC
MR12T	16°15'56,88" N	061°32'04,22" W	X			X
AVSET	REF ENR 4.4		X		X	X
DESTO	REF ENR 4.4		X		X	X
IR12T	16°18'21,1" N	061°40'43,2" W	X			X
FR12T	16°16'58,8" N	061°37'38,7" W	X			X

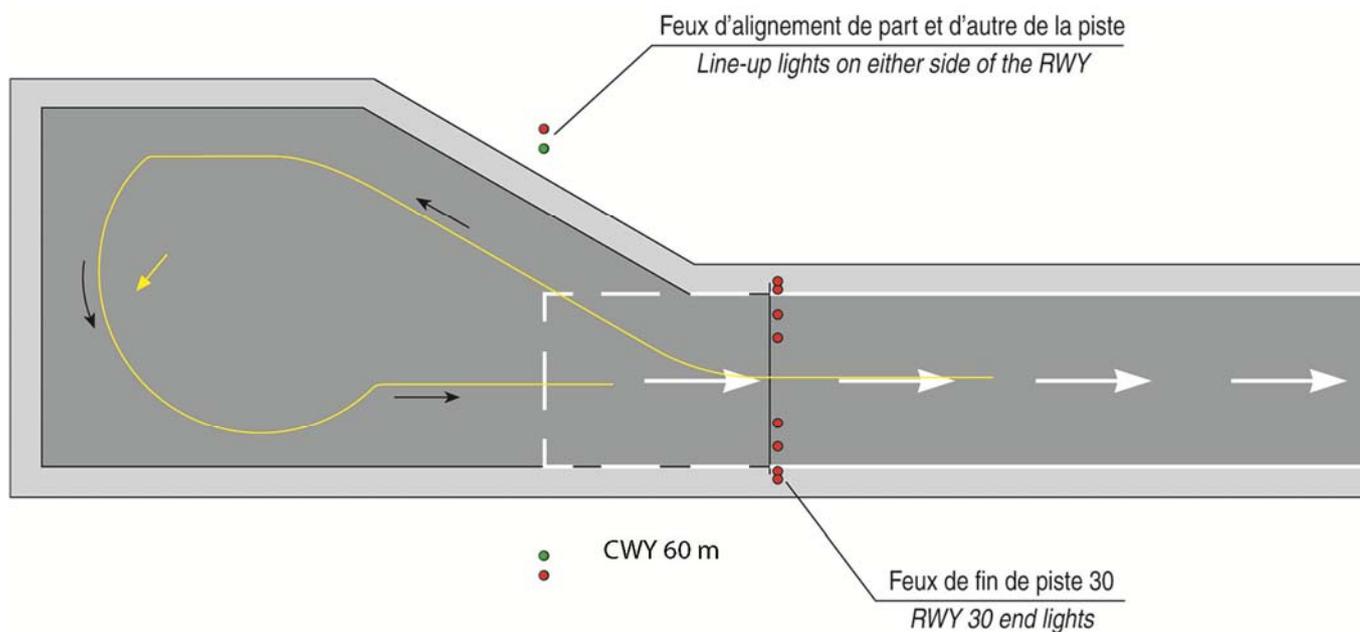
PRECODING RNP T RWY 12

RNP T RWY 12												
RMK	-							MAG VAR 2020 14.9°W			REF NAVAID : -	
Leg sequence	Path Terminator	Waypoint Identification	Fly Over	Direction MAG (°)	Direction True (°)	Distance (NM)	Turn direction	MNM Altitude (FL or AMSL ft)	MAX Altitude (FL or AMSL ft)	MAX IAS (kt)	Vertical angle (°) / TCH (m)	NAV Spec
HLDG	-	AVSET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INA DESTO	IF	DESTO	-	-	-	-	-	3600	-	-	-	RNP APCH
	TF	AVSET	-	251	236.0	7.1	-	3600	3600	210	-	RNP APCH
	TF	IR12T	-	181	165.7	6.3	-	-	-	185	-	RNP APCH
INA AVSET	IF	AVSET	-	-	-	-	-	3600	3600	210	-	RNP APCH
	TF	IR12T	-	181	165.7	6.3	-	-	-	185	-	RNP APCH
APCH	IF	IR12T	-	-	-	-	-	-	-	185	-	RNP APCH
	TF	FR12T	-	130	114.8	3.3	-	1800	1800	-	-	RNP APCH
	TF	MR12T	Yes	116	100.8	5.5	-	-	-	-	-3.0 / 15	RNP APCH
	CA	-	-	116	100.8	-	-	1500	-	-	-	RNP APCH
	DF	DESTO	-	-	-	-	-	L	3600	-	-	RNP APCH

## ANNEXE 3 / APPENDIX 3

**Nouvelle configuration de la raquette N**

Après les travaux de la phase N, la nouvelle configuration de la raquette N est définie comme suit :

**Exploitation piste 12 nominale :**

Pour un retournement sur la raquette N et un décollage avec toute la longueur disponible, il faudra franchir la barre de feux de fin de piste RWY 30. La mise des gaz se fera au moment de l'alignement des feux de mise des gaz positionnés de part et d'autre de la piste.

**Exploitation piste 30 nominale avec retournement à la raquette N :**

La fin de piste 30 est matérialisée par des feux de fin de piste situés à l'Est de la raquette N. Pour un atterrissage avec toute la longueur disponible et un retournement sur la raquette N, il faudra franchir la barre de feux de fin de piste RWY 30. Les distances déclarées en piste 30 réduite par les feux de fin de piste seront annoncées par NOTAM.